



Dossier de surendettement-retablissement personnel

Par **barbyaka**, le **14/04/2008** à **17:19**

Bonjour,

Suite à un dépôt de dossier de surendettement (dette totale 4378,79) le tribunal de grande instance à statuer pour le redressement personnel et va vendre mon véhicule et pourra donc désintéresser mes créancier à hauteur de 2400 euro Il ne restera à rembourser plus que 1978 euro. Cette sommes, je pourrais la régler en échelonnant le remboursement, et dans ce cas serais-je tout de même fiché (FICP) pour 96 mois ou pas du fait du remboursement grâce au montant dégagé de la vente de mon véhicule et plus mon remboursement ?

Merci

Par **LEEKIM**, le **25/05/2008** à **14:58**

Bonjour,

Du moment où vous déposez un dossier à la bdf vous êtes fiché pendant 8 ans et à la suite du solde de vos créances vous êtes défiché.

Cordialement